



Escroquerie d'un éditeur car droits d'auteur non perçu

Par **armandelle**, le **05/11/2012 à 16:55**

Bonjour,

En 2009, je me suis fait éditer mon premier roman à titre onéreux(1500 euros)

L'euphorie passé et après avoir bataillé en 2010 pour toucher mes droits, je meretrouve aujourd'hui à une nouvelle fois adressé email et lettre recommandé pour me faire payer pour l'année 2011. Mon contrat stipule que les comptes sont arrêtés le 31.12.2011, pour un versement début juin. Là et le pproblème, je n'ai toujours rien perçu. Chaque fois que je me manifeste on invoque des fausses excuses (vacances, maladie, rib manquant..) Je perds patience!!! Est ce un cas avéré d'escroquerie??? Help!!!!

En plus, ne travaillant qu'à mi temps, c'est compliqué de prendre un avocat et puis, j'ai mis toute mes économies dans ce bouquins!!!